

L'Arrosoir Ô Légumes

Acte d'engagement

Consommateur – Producteur de Produits Laitiers

Entre l'adhérent :

NOM & Prénom : _____	
Adresse : _____ _____	
Tél. Domicile : _____	E-mail : _____ @ _____
Tél. Portable : _____	

Qui s'engage à :

- ☞ Régler par avance ses livraisons au producteur le dernier mercredi du mois précédent ;
- ☞ Trouver un remplaçant en cas de vacances ;
- ☞ Etre solidaire des aléas de la production ;
- ☞ Participer à la vie de l'association.
- ☞ Composer son panier au plus tard le 3^{ième} mercredi du mois précédent
(via le site <http://www.arrosoirolegumes.com/laitiers/index.php> ou tout autre moyen mis à votre disposition)

Ft le Producteur de Produits Laitiers :

TITE Isabelle & Laurent	
La Ferme des Jarouilles - 36, Les landes - 33230 COUTRAS	
Tél. Domicile : 05 57 49 28 20 -	Tél. Portable : 06 09 30 46 01

Qui s'engage à :

- ☞ Effectuer les livraisons selon le rythme convenu durant la période de livraison de 1 an ;
- ☞ Échanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits ;
- ☞ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production ;
- ☞ Le panier sera composé par l'adhérent, d'un mois sur l'autre, et le prix sera fixé en fonction, avec un minimum mensuel de **10 € TTC** (taxes selon le taux de TVA en vigueur à la date de paiement).

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :➤ **LIVRAISON – DISTRIBUTION DES PANIERS**

Période de livraison : _____ du **1^{er} mai 2020** au **30 avril 2021**.
Lieu : Préau de la Mairie, rue Pasteur à Floirac Jour : Mercredi Horaires : de 18H30 à 19H45

➤ **CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Par remise d'un chèque mensuel correspondant à la commande, à l'ordre du producteur, remis au plus tard le 3^{ième} mercredi du mois précédent et encaissable au début du mois.

➤ **REFERENCES**

Le présent acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la durée du présent contrat.

Fait à Floirac, le _____ 2020.	
L'Adhérent :	Le Producteur :